

Compte rendu de l'assemblée générale du 15 février 2009-02-20

Etaient présents : Pierre Maucorps, Clément Michel, Samuel Roddier, Laurent Roux, Pascal Vection, David Jury, Sylvain Braux et Guillaume Arzenton.

Notre quorum est donc atteint, l'assemblée peut se tenir.

Le président ouvre la séance en remerciant chacun de sa présence lors de cette réunion et du workshop qui s'est tenu tout au long du week-end.

Il lit ensuite l'ordre du jour :

- 1. Elections du Comité Directeur et du Bureau**
- 2. Compte rendu de l'affiliation FFVL, de l'Assemblée Générale du CDVL et de la Ligue Auvergne**
- 3. Les licences, fonctionnement et montants**
- 4. Election des membres d'honneur**
- 5. Les déplacements de l'année**
- 6. La compétition**
- 7. Réflexion sur les liens avec nos partenaires**
- 8. Création d'un emploi au sein de l'association**

1. A l'unanimité, les votes se dérouleront à main levée

Se présentent à l'élection du Comité Directeur : - Guillaume Arzenton
- Pierre-Jean Bocholier
- Sylvain Braux
- David Jury
- Pierre Maucorps
- Clément Michel
- Mélanie Michel
- Etienne Roddier
- Samuel Roddier
- Laurent Roux
- Pascal Vection

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Comité Directeur sont donc élus dans leur ensemble.

Se présentent à l'élection du Bureau : - Samuel Roddier (président)
- Mélanie Michel (trésorière)
- Guillaume Arzenton (secrétaire)

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du bureau sont donc élus dans leur ensemble.

2. Le président rappelle que l'association est affiliée à la Fédération Française de Vol Libre depuis le 29 janvier 2009 sous le numéro **07006**.

Suite à cette affiliation, Samuel Roddier et Guillaume Arzenton ont assisté aux Assemblées Générales du Comité Départemental de Vol Libre et de la Ligue Auvergne, afin de présenter l'association. Le SMKC a été chaudement accueilli par ses pairs, pour la plupart clubs de deltaplane et de parapente. Il existe dès à présent des contacts sur le terrain.

Ces AG ont été l'occasion de se renseigner sur les démarches à mettre en œuvre dès à présent - notamment la nécessaire convention du site de Gergovie pour la pratique du cerf-volant afin de nous protéger dans la pratique de notre sport/loisir.

D'autre part, nous savons désormais que nous pouvons nous initier gratuitement à la pratique du deltaplane et du parapente, ce qui séduit une partie de nos adhérents.

3. Les adhérents sont invités à prendre au plus vite leur licence auprès de la FFVL. Pour conserver une simplicité de trésorerie, il est décidé à l'unanimité que les adhérents paieront d'un côté la licence à la FFVL, et de l'autre leur adhésion au SMKC.

Nous récapitulons les montants des licences et des adhésions :

Licence :	Pour les -18 ans :	Cotisation « acrokite » : 9€ ¹
		Assurance « acrokite » : 6.5€ ²
	Pour les +18 ans :	Cotisation : 15€ ¹
		Assurance : 8.5€ ²
	Pour les compétiteurs :	+ 15€
Club :	Pour les -12 ans :	5€
	Pour les -18 ans, étudiants, chomeurs, rmistes :	15€
	Pour les +18ans :	30€

4. Afin de les remercier de leurs dons à l'association, les personnes suivantes sont proposées à l'élection de membre d'honneur du club :

- Jean-Pierre Dravigney
- Vincent Bauzely
- Laurent Marcy

L'élection a lieu a main levée.

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres d'honneur sont donc élus à l'unanimité.

¹ Peut être déduit l'abonnement à *Vol Passion*, d'un montant de 4€

² Peut être déduite l'assistance rapatriement d'un montant de 4.5€

5. Le président rappelle que l'un des buts de l'association est l'accompagnement sur les festivals de nos plus jeunes adhérents.

Nous engageons une discussion sur les festivals les plus propices à leur présence, selon la possibilité d'y voler, l'affluence du public et des participants, la possibilité de logement et les périodes les plus pratiques pour des lycées (vacances, ponts).

Sont retenus les festivals de Stella (du 30 mai au 1^{er} juin) et de Penvins (du 11 au 14 juillet).

Les adhérents ont un mois pour réfléchir et donner une réponse afin que l'on puisse s'organiser.

Il est rappelé quelques conviviales et festivals dans le cadre desquels nous pourrions être présents. Le club ne pourra être représenté que si un membre minimum d'adhérents sont sur place (au moins trois).

Nous évoquons la conception de bannières au nom du club afin de nous rendre visible lors de nos déplacements.

6. Le président demande qui participera cette année aux compétitions pour le club. Laurent Roux et Pascal Vection (individuels et paire), Samuel Roddier et Guillaume Arzenton (individuels, peut-être paire). Ils réfléchissent ensemble à la possibilité de faire également une routine de team, tant pour la compétition que pour les démos.

7. Plusieurs professionnels ont décidé d'aider le club dans ses démarches, notamment l'initiation. Nous réfléchissons ensemble au moyen de remercier ces partenaires sans tomber dans une démarche commerciale. Il est décidé que chacun pourra porter un t-shirt, indiquer les noms de nos partenaires, etc. mais que cette démarche ne pourra pas être concomitante avec la promotion du club.

8. Pour conclure, le président laisse la parole à Guillaume Arzenton, pour évoquer la possibilité de créer un emploi au sein de l'association.

Guillaume évoque la nécessité d'avoir au sein de l'association un animateur possédant un brevet d'état afin de faire des animations qui puissent rapporter des devises en toute légalité. Il est possible actuellement de créer un poste au sein de l'association qui permettrait à Guillaume de faire la partie pratique du brevet d'animateur, tout en

développant les moyens d'action de l'association. Il rappelle qu'il est accompagné et soutenu dans cette démarche par des partenaires aussi bien au sein de la FFVL que chez Jeunesse et Sports.

Il est débattu de savoir si ce projet n'est pas en opposition avec l'éthique du club, qui propose la découverte du cerf-volant à *tous*, en dehors de toute *dimension financière*.

Il est également débattu du statut de l'association dans le cas d'une embauche.

Devant le peu de renseignements dont dispose Guillaume à ce moment de ses démarches, il est prévu qu'il pousse plus avant ses recherches, tout en informant fréquemment tous les membres du club.

Une décision sera prise ultérieurement en fonction des nouveaux éléments apportés.

Chavaroux, le 20/02/2009